

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de Mai, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 07 mai 2024.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO (arrivé à 20H15), Bruno VIENNE.

Absents excusés : Daisy LAINE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE.

Procurations :

Sylvie COUSIN donne procuration à Catherine GERARD

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laury FLIPPE donne procuration à Angélique BARBIER

Secrétaire : Catherine GERARD

Début de séance : 20h10

Séance levée à 22h35

Madame BARBIER demande au conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant le cabinet médical suite à un nouvel élément qu'elle a reçu le 11 mai dernier. Le conseil municipal ne s'y oppose pas.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 15 avril 2024

Monsieur DELAMBRE rappelle son intervention concernant le tracteur suite aux différents courriers qu'il a écrits après la dernière réunion de conseil. Cette discussion sera vue au point suivant.

2) Achat du tracteur Massey Ferguson. Reprise du tracteur Renault 110/54

Madame BARBIER rappelle la discussion qui a eu lieu lors de la réunion du 15 avril concernant l'achat d'un tracteur Massey Ferguson pour un montant de 30 000€ HT et la reprise du tracteur Renault 110/54 pour un montant de 2 000€ HT.

Monsieur DELAMBRE pense que le tracteur Renault 110/54 a simplement un défaut d'alternateur et qu'il faut le conserver. Madame BARBIER explique qu'elle a contacté la CASA qui s'est occupée des différentes réparations du tracteur. Le technicien lui a confirmé que l'alternateur fonctionnait correctement. Monsieur DELAMBRE explique que l'alternateur peut très bien fonctionner à un moment et ne plus fonctionner six mois plus tard.

Madame BARBIER demande à Monsieur MUCHEMBLED de donner des explications sur le tracteur.

Des discussions sur le tracteur ont déjà eu lieu en septembre et les réparations ont été faites. Malgré cela, le tracteur tombe toujours en panne et les agents communaux ne peuvent pas travailler correctement.

Madame POLLART ne comprend pas qu'un problème survienne alors que la discussion s'est bien déroulée. Elle pense que les courriers rédigés après la réunion sont lourds. Elle a l'impression de perdre du temps à rediscuter de sujets qui ont déjà été vus et validés.

Madame BARBIER pense que Monsieur DELAMBRE voulait investir dans l'achat d'un tractopelle alors que Monsieur MUCHEMBLED a travaillé sur l'achat d'un tracteur.

Madame POLLART rappelle que dans la discussion de la dernière réunion, il a été dit que le tracteur avait déjà coûté cher en réparations.

Madame GERARD explique qu'il y a une différence de budget car un tractopelle coûte 50 000€ alors que le tracteur coûte 30 000€.

Monsieur MUCHEMBLED ajoute que le tractopelle a une utilisation annuelle assez réduite par rapport au tracteur qui est utilisé très souvent.

Madame BARBIER dit qu'elle a contacté le chef d'atelier de la CASA qui lui a conseillée de se séparer de ce tracteur car il contient beaucoup de limaille et qu'il sera toujours en panne.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il a contacté le représentant d'Artois motoculture pour reprendre le tracteur. Celui-ci lui a répondu qu'il avait déjà revendu le tracteur à un Polonais.

Madame GERARD ajoute qu'il faut penser à la sécurité des agents. Elle rappelle que les réparations du tracteur ont déjà coûté 10 854,73€.

Monsieur DELAMBRE pense que le problème de limaille n'est pas très important et que le tracteur fonctionne correctement.

Madame BARBIER dit qu'il faut prendre une décision et savoir ce que l'on veut.

Monsieur BACRO indique que plusieurs réparations ont été faites mais au final pour peu d'utilisation par les agents.

Madame HERMANT se demande s'il ne serait pas préférable de faire les réparations car elles sont moins coûteuses que l'achat d'un nouveau tracteur. Ces réparations seraient peut-être suffisantes.

Madame LEFEBVRE rappelle que les réparations ont toujours été faites mais qu'elles ne sont jamais concluantes.

Monsieur VIENNE demande si la batterie a été changée. Madame BARBIER confirme que c'est bien le cas.

Monsieur DELAMBRE pense que si une petite réparation suffit, il n'est pas utile d'acheter un nouveau tracteur. Il dit que les conseillères municipales n'ont pas de connaissance pour prendre une décision à ce sujet. Monsieur DHE intervient en disant que lui-même n'a pas de connaissance dans ce domaine.

Monsieur DHE demande si avec l'achat d'un nouveau tracteur, la commune sera propre. Madame BARBIER lui répond que ce n'est pas un tracteur qui permet de désherber les parterres !

Monsieur VIENNE dit qu'il faut négocier la reprise du tracteur Renault 110/54. Monsieur DELAMBRE explique que les pièces uniquement valent 5 000€.

Monsieur DELAMBRE pense que la commune sera toujours en difficulté avec un tracteur électronique et que celui que la commune possède est tout à fait convenable.

Madame BARBIER Angélique demande le nombre d'heures d'utilisation du nouveau tracteur ? Monsieur DELAMBRE lui répond 6 300 heures. Madame BARBIER Angélique demande jusqu'à combien d'heures il peut fonctionner. Monsieur MUCHEMBLED lui répond qu'il pourra fonctionner beaucoup plus longtemps.

Madame GERARD rappelle qu'il faut penser à la sécurité des agents et à leur confort de travail. Monsieur DELAMBRE pense que cela ne changera pas le travail des agents. Il rappelle qu'il souhaiterait racheter le tracteur. Il souhaite que Madame BARBIER demande une contrepartie à Artois motoculture pour qu'il puisse acheter ce tracteur.

Mesdames BARBIER et GERARD répondent à Monsieur DELAMBRE que si cet achat se fait directement auprès d'Artois motoculture alors il n'y aura pas de soucis.

Madame BARBIER demande à Monsieur DELAMBRE ce qu'il fera s'il a des soucis avec le tracteur. Monsieur DELAMBRE répond que ce sera son problème et qu'il ne se retournera pas contre la commune. Il ajoute qu'il prendra ses responsabilités.

Madame BARBIER propose de clore la discussion et de voter. Monsieur VIENNE demande si le vote concerne l'achat du nouveau tracteur et la reprise de l'ancien.

Madame BARBIER confirme et propose de voter pour l'achat du nouveau tracteur (30 000€ HT) et la reprise de l'ancien (2 000€ HT) :

Contre : 3 (Messieurs DELAMBRE et VIENNE ainsi que Madame LAINE par procuration)

Abstention : 3 (Madame HERMANT ainsi que Madame COUSIN et Monsieur FLIPPE par procuration)

Pour : 8 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Clément BACRO)

3) Elections européennes du 09 juin 2024 : établir le planning/présence des élus

Madame BARBIER rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin prochain de 8h00 à 18h00 et propose d'établir le planning de présence des élus selon le tableau suivant :

Election du 09 juin

De 8h00 à 10h30	- Clément BACRO -Dorothée LEFEBVRE -Angélique BARBIER	
De 10h30 à 13h00	-Eugène DELAMBRE -Véronique HERMANT -Bruno VIENNE	
De 13h00 à 15h30	-Laurent MUCHEMBLED -Daisy LAINE -Sylvie COUSIN	
De 15h30 à 18h00	-Catherine GERARD -Muriel POLLART -Laurent DHE	
Dépouillement	-Angélique BARBIER -Eugène DELAMBRE -Véronique HERMANT -Bruno VIENNE -Laurent MUCHEMBLED	-Catherine GERARD -Muriel POLLART -Laurent DHE -Sylvie COUSIN -Daisy LAINE

Madame GERARD rappelle que le parcours du cœur est organisé par la commission des fêtes le même jour dans la matinée à partir de 9h00.

4) Réfection des chemins et des rues communales : choix de l'entreprise

Madame BARBIER explique qu'elle a rencontré un représentant de l'entreprise SNPC avec Messieurs MUCHEMBLED et DELAMBRE pour la réfection des chemins et rues communales de Bucquoy. Les sociétés COLAS et DELAMBRE ont également été consultées pour le même motif.

Madame BARBIER explique que les réparations de chemins sont budgétées dans la partie fonctionnement. Elle rappelle que 55 000€ sont prévus au budget cette année.

Madame BARBIER précise que ce montant est TTC. Et la TVA est récupérée ensuite.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il faut calculer les montants en HT.

Madame LEFEBVRE explique que les factures sont bien mandatées en TTC car la commune récupère 16,404% de la TVA et non la totalité. De plus, la TVA est reversée en année N+1.

Monsieur DELAMBRE demande s'il est possible d'avoir des subventions. Madame LEFEBVRE lui répond que pour les nids de poule ce n'est pas possible. Par contre, pour la réfection de route, il est possible d'avoir une subvention d'aide à la voirie communale auprès du département et éventuellement un fonds de concours auprès de la CCSA.

Madame BARBIER explique les devis reçus :

L'entreprise SNPC prévoit trois jours de travail pour reboucher les nids de poule ainsi qu'une demi-journée de balayeuse. Le montant du devis s'élève à 14 215,00€ HT soit 17 058,00€ TTC. Monsieur MUCHEMBLED précise que les trois jours de travail sont une estimation, il est possible que les travaux durent moins longtemps.

Madame BARBIER explique les deux autres devis reçus pour refaire les chemins très abîmés.

L'entreprise COLAS prévoit la réfection suivante :

DEVIS : BUCQUOY - Réfection de chemins communaux				
DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
BUCQUOY - réfection de chemins communaux				
Dérasement en accotement de part et d'autre, mise en oeuvre des terres dérasées dans l'accotement	ML	2 000,000	2,39	P.M.
Plus Value au poste .1 pour transport des terres dérasées et mise en oeuvre à proximité du chantier dans un endroit défini par le client.	ML	2 000,000	0,78	P.M.
Renforcement structuel de la voirie au liant hydraulique compris enduit de protection. La portance obtenue après traitement est celle d'une voirie lourde (structure identique à une voirie d'accès aux éoliennes) <u>Pas de circulation pendant 7 jours calendaires durant le temps de prise du liant</u>	M2	3 000,000	10,39	31 170,00
Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit bicouche (largeur 3m). Revêtement circulaire dès le lendemain de la mise en oeuvre.	M2	3 000,000	4,91	14 730,00
Plus Value au poste 4.4 pour réalisation d'un enrobé à froid EAYSCOLD R+ à la place de l'enduit bicouche	M2	3 000,000	6,59	P.M.
Total chapitre : Chemin N°2 : réfections structurales et surfaciques				45 900,00

L'entreprise DELAMBRE propose la fourniture et la mise en œuvre de GNT sur 10 cm d'épaisseur ainsi qu'une émulsion bicouche double gravillonnage pour 3 000€ m², pour un montant de 34 500€ HT. Pour un travail identique sur 15 cm d'épaisseur, le montant du devis s'élève à 44 250,00€ HT.

Les trois devis sont différents et ne sont pas comparables. La méthode de travail utilisée est également différente.

Monsieur DHE dit qu'il faut demander le tarif de l'entreprise COLAS pour l'évacuation.

Monsieur BACRO pense que de toute façon, il faut dépenser de l'argent pour réparer les chemins. Madame BARBIER est d'accord avec lui.

Madame LEFEBVRE rappelle la dangerosité de certaines bouches d'égout qu'il faudra intégrer à ces réparations de voirie.

Monsieur DELAMBRE souhaite demander un devis à l'entreprise COLAS pour reboucher les trous car la méthode utilisée est différente.

Madame BARBIER veut qu'une décision soit prise aujourd'hui pour avancer. Elle précise que la même chose a été demandée aux trois entreprises et toutes se sont rendues sur place mais trois devis différents ont été fournis. Madame LEFEBVRE pense que s'il n'y a pas eu d'autre devis proposé, c'est que les entreprises ne sont pas intéressées pour effectuer ces travaux.

Madame LEFEBVRE rappelle qu'il n'y a pas de garantie sur la voirie quelque soit l'entreprise qui effectue les travaux.

Concernant les bouches d'égout, Madame BARBIER informe qu'elle a eu un appel de Monsieur COIN du Département pour la réfection des routes départementales. Il lui a précisé que cette année, seules des rustines seront faites et les tampons seront refaits en même temps. Cependant, la réfection des tampons sera à la charge de la commune.

Madame LEFEBVRE explique que la réfection du chemin de Gommecourt peut passer en investissement. Des subventions seront demandées au département et à la CCSA. Tous les conseillers sont d'accord avec elle.

Madame BARBIER propose de retenir le devis de l'entreprise SNPC pour reboucher les trous :

Contre : 1 (Monsieur VIENNE)

Abstention : 1 (Monsieur DELAMBRE)

Pour : 12 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO ainsi que Sylvie COUSIN, Daisy LAINE et Laury FLIPPE par procuration).

Pour le chemin de Gommecourt, Madame BARBIER propose de retenir l'entreprise COLAS :

Contre : 1 (Monsieur VIENNE)

Abstention : 1 (Monsieur DELAMBRE)

Pour : 12 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO ainsi que Sylvie COUSIN, Daisy LAINE et Laury FLIPPE par procuration).

Une modification du budget sur la partie investissement sera à voter pour effectuer ces travaux.

5) Délibération pour la prime du pouvoir d'achat pour les agents éligibles

Madame BARBIER rappelle que seuls les agents éligibles peuvent obtenir la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. Suite au comité social territorial qui s'est déroulé au centre de gestion le 11 avril dernier, un avis favorable à l'unanimité des deux collègues a été rendu.

Madame BARBIER explique que les agents éligibles sont : Mesdames BOULINGUEZ Nathalie, CWIK Isabelle, DESSENNE Fabienne, FAORO Céline, LAURENT Sandie et LECLERCQ Marion ainsi que Monsieur BARBIER Pascal. Elle ajoute que cinq agents ne sont pas éligibles car ils ne remplissent pas les critères fixés par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023. Elle ajoute

« qu'une délibération fixant d'autres critères que celui de la rémunération perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 par les agents éligibles serait irrégulière et sanctionné à ce titre par le contrôle de légalité ».

Monsieur DELAMBRE demande si une autre prime peut être versée aux agents non éligibles. Madame LEFEBVRE rappelle que cela n'est pas possible.

Monsieur DELAMBRE demande s'il est possible de verser des heures supplémentaires à ces agents. Madame BARBIER rappelle que ce n'est pas légal.

6) Lecture des conseils d'écoles du 21 mars 2024

Lecture du conseil d'école maternelle par Madame GERARD

Ecole maternelle de BUCQUOY
Année 2023 / 2024

7 Conseil d'école du 21 MARS 2024

Sont excusés : Mme Bonnetat inspecteur de l'éducation nationale
Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle
Albane Delieusche Enseignante des GS
Odile STHAL enseignante des PS TPS
Mme BARBIER maire de Bucquoy
Mr Lesage maire de ACHIET LE PETIT
Mme Lannoy directrice de l'école primaire
Mme sobeck , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :
Mme LARDIER marine Mme HAVET Melody Mme AUDOUIN Cécile
suppléants Mme DERANCOURT Angélique Mme DUCROCQ Sophie
Mme SEYS Margot
Les représentants d'élèves en primaire

1° 2° Remerciements et demandes d'équipement et subvention

- Nous remercions la mairie pour le sapin ;
- Nous remercions la mairie pour les alarmes intrusion

Demande une petite marchande sur majuscule petit modèle ref 56617

classe de Mme STHAL : déplacer la cabane en plastique que l'on mettra sous le préau
un volet ne fonctionne plus : la corde est cassé de l'enrouleur ;

3 Projets et sorties scolaires

Travail sur les Jeux Olympiques toute l'année ; un continent par période

Des nouveaux sports en initiation sous forme de jeux tout au long de l'année: rugby ,
hockey , athlétisme, gym , lutte et yoga

période «3 sur l'Asie : en gymnastique , enchaînement musical réalisé par la classe des
moyens et la classe des petits ; (invitation aux parents)

Carneval prévu le vendredi 19 avril sur le thème des continents
sortie prévue le jeudi 23 MAI : une sortie accrobranche pour les trois classes le matin à
ARRAS, pique-nique à la citadelle , les petits reviendront après le pique-nique ;
Les moyens et les grands iront au stade DEGOUVE et feront athlétisme avec des intervenants
du RCA ATHLETISME DE ARRAS ; Ils pourront courir lancer , sauter sur un vrai stade ;

Les actions mises en place : vente des calendriers ENVIRON 700 euros de bénéfice

vente de galettes : 672 EUROS DE BENEFICE

participation au parcours du cœur avec le CCSA le lundi 15 avril

Madame BARBIER précise que les demandes d'équipement ont été réalisées.

Lecture du conseil d'école primaire par Monsieur MUCHEMBLED

Présents	Absents	Excusés
Mme Barbier, maire de Bucquoy Mr Lesage, maire d'Achiet-le-Petit Lannoy Nathalie, directrice Agez Peggy Lectez Christelle Sobecki Nathalie Macqueron Jennifer Seveste Pauline De Oliveira Gwenaëlle Verhaeghe Anaëlle		Mme Bonnétat, Inspectrice de l'Education Nationale Galiot Laetitia

1° Remerciements

Nous remercions la municipalité :

- La pose de la balustrade à l'entrée de l'école
- L'installation d'alarmes anti-intrusion dans les classes
- La subvention allouée pour le voyage à Amboise (75€ par élève domicilié à Bucquoy et Achiet-le-petit)

2° Demande de travaux et d'équipements

Fixer le porte-manteau (préfa) - Porte d'entrée classe de Mme Lectez

3° Bilan des évaluations nationales mi-CP

Mathématiques : - 3 élèves dans le groupe fragile en calcul : soustraire et additionner et en résolution de problèmes

Très bons résultats en numération

Français : - très bons résultats en dictée et phonologie - 3 élèves dans le groupe fragile en lecture

4° Sortie et actions

- Photos de classe le lundi 25 mars.
- Grille de Pâques
- Tombola après les vacances de printemps
- Parcours du cœur scolaire en avril ou mai
- projet sur les Jeux Olympiques en juin
- Sortie au cinéma le mardi 13 février : Léo, la fabuleuse histoire de Léonard de Vinci

Transport : 760€	Participation parentale : 180€	Coopérative scolaire :
Entrées : 405€	Subvention Fraternelle :	485€
Total : 1165€	500€	

Voyage du 6 au 7 mai à Amboise

86 élèves - 11 accompagnateurs

Hébergement au centre de vacances La Saulaie à Chédigny

Programme :

Lundi 6 mai

- Départ de l'école à 6h30
- 14h : Visite guidée du château d'Amboise, visite du parc
- 17h 30 : Croisière sur le Cher et passage sous le château de Chenonceaux
- 19h : Arrivée au centre d'hébergement

Mardi 7 mai :

- 10h : Visite du Clos Lucé : découverte de la maison de Léonard de Vinci, du parter des machines.
- Atelier Dessin
- Exposition Léo les coulisses du film d'animation

Budget prévisionnel

Hébergement	4 965.40 €
Transport	4 292€
Bateau croisière	605.20€
Château d'Amboise	1077.90€
Clos lucé	1958€
Pique-nique mardi soir	450€
	13 348.50€
	Soit 155€ par élève

Subvention mairie de Bucquoy: 75€ x 61 élèves 4575€

Subvention mairie d'Achiet-le-petit : 75€ x 11 élèves 825€

Subvention La Fraternelle : 500€

Subvention APEEP : 1958€

Participation parentale : 25 x 86 élèves : 2150€

Coopérative scolaire : 3340.50€

Madame BARBIER précise que les demandes d'équipement ont également été réalisées.

7) Point sur l'achat du cabinet médical

Madame BARBIER explique qu'elle avait rendez-vous le 26 avril dernier au cabinet de Maître WUIOT avec Messieurs DEPLANQUE et LEGRAND pour signer l'achat du cabinet médical et signer le bail de location. Cependant, les médecins ne sont pas d'accord pour payer un loyer. Madame BARBIER ajoute qu'en absence d'accord, aucun acte n'a été signé ce jour-là.

Madame BARBIER informe que les médecins n'ont pas téléphoné à la société FILIERIS car ils estiment que c'est la société FILIERIS qui a besoin d'eux et pas l'inverse.

Madame BARBIER explique qu'elle a demandé aux médecins qu'ils rédigent un courrier pour la prochaine réunion du conseil. Ce courrier daté du 06 mai 2024 a été reçu par Madame BARBIER le 11 mai 2024. Madame BARBIER en donne lecture.

Il est convenu que l'acte d'achat du cabinet médical soit signé avec stipulation d'un différé d'entrée en jouissance pour la commune moyennant une compensation financière.

Un modèle de délibération a été fourni par l'office notarial. Madame BARBIER en donne lecture.

Monsieur BACRO pense que les médecins n'ont pas fait l'effort de trouver d'autres médecins pour les remplacer jusqu'à maintenant et qu'ils ne le feront pas pour les six mois restants. Madame GERARD est d'accord avec lui.

Monsieur MUCHEMBLED explique que Monsieur LEGRAND est d'accord pour être salarié mais que Madame LEGRAND ne l'est pas. Monsieur DEPLANQUE souhaitait cesser son activité mais proposait de continuer si besoin. Mais finalement, il informe qu'il cessera son activité le 30 septembre 2024.

Monsieur BACRO informe qu'il est d'accord pour que la commune signe ce nouvel acte d'achat à condition que les médecins s'accordent avec la société FILIERIS. Il demande s'il est possible que la commune traite directement avec la société FILIERIS sans les médecins. Madame

BARBIER explique que la société FILIERIS demande aux médecins de jouer la continuité et de les contacter.

Monsieur VIENNE pense qu'il faudrait ajouter une clause et déduire du montant d'achat l'équivalent en loyers qui aurait dû être perçu. Madame GERARD est d'accord avec lui. Il faudrait également notifier que les charges courantes et celles afférentes à l'emploi de la secrétaire ne soient pas budgétées par la commune

Madame BARBIER propose de voter pour cette proposition en y incluant les clauses précédemment discutées :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous

8) Divers

- Réunion CCLE

Madame BARBIER informe que la réunion pour la commission de contrôle de la liste électorale aura lieu ce jeudi 16 mai à 20h00

- Reconnaissance opérationnelle DECI

Madame BARBIER informe que la reconnaissance opérationnelle annuelle de la défense extérieure contre l'incendie sera réalisée le lundi 27 mai par le centre de secours de Bucquoy.

- Hameau d'Essarts

Madame BARBIER Angélique dit qu'elle a vu Madame MARCASSIN qui lui a signalé que la pression d'eau est faible chez elle. Madame BARBIER rappelle qu'un courrier avait été fait aux habitants du hameau le 28/10/2020 afin qu'ils puissent signaler les différents problèmes qu'ils rencontraient, par écrit, pour transmission à VEOLIA. Seul un habitant l'a fait.

Madame BARBIER dit qu'il est possible que le manque de débit soit causé quand un habitant effectue le remplissage d'une cuve ou d'une piscine. Elle précise que cette réponse lui a été donnée par VEOLIA.

- 8 mai

Madame GERARD donne une information qu'elle a reçue de Madame COUSIN. Madame COUSIN a constaté que peu de personnes étaient présentes à la cérémonie du 8 mai à l'église et au monument aux morts. Elle se demande s'il est nécessaire de conserver ce moment. Elle en profite pour féliciter la prestation de Génération Musique.

Madame GERARD pense qu'il faut conserver cette cérémonie tant que les anciens combattants seront présents. Madame BARBIER ajoute que la cérémonie à l'église est demandée par les anciens combattants.

- Café du commerce

Madame BARBIER informe qu'une étude de sol au café du commerce est prévue ce jour et ce mardi 14 mai. Elle a donc décidé de barrer la route pour la sécurité des usagers. Madame BARBIER aurait voulu que le café ferme ce mardi 14 mai pour la sécurité des clients. Elle ajoute que Madame DUCROCCQ, propriétaire du café, est responsable si un incident survient dans son commerce. Cependant si un incident survient sur la voie publique, c'est Madame BARBIER qui sera responsable. C'est pourquoi la route est interdite d'accès, via un arrêté, pendant ces deux jours.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 10 juin.